

NORME
INTERNATIONALE

ISO
11108

Première édition
1996-12-15

**Information et documentation — Papier
pour documents d'archives — Prescriptions
pour la permanence et la durabilité**

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

*Information and documentation — Archival paper — Requirements for
permanence and durability*

ISO 11108:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1d8e388-6e95-4bdb-8cad-d834dcf005b1/iso-11108-1996>



Numéro de référence
ISO 11108:1996(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 11108 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 10, *Archivage matériel des documents*.

L'annexe A de la présente Norme internationale est donnée uniquement à titre d'information.

ISO 11108:1996
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1d8e388-6e95-4bdb-8cad-d834dcf005b1/iso-11108-1996>

© ISO 1996

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Information et documentation — Papier pour documents d'archives — Prescriptions pour la permanence et la durabilité

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale fixe les prescriptions pour le papier pour documents d'archives. Elle est applicable aux papiers non imprimés utilisés pour les documents et les publications destinés à une conservation et à un usage permanents. Pour ces documents et ces publications, un papier présentant un haut degré de permanence et de durabilité est nécessaire.

NOTES

1 L'utilisation du papier pour documents d'archives est en priorité requise pour les documents et les publications destinés à être soumis à une conservation permanente en raison de leur haute valeur historique, légale ou autre. Le papier pour documents d'archives est conçu à des fins particulières, non pour l'usage courant. L'utilisation du terme «papier pour documents d'archives» n'implique pas que tous les papiers conservés dans les dépôts sont des «papiers pour documents d'archives».

2 Les différences et correspondances entre la présente Norme internationale et l'ISO 9706 sont décrites dans l'annexe A.

ISO 11108:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1d8e388-6e95-4bdb-8cad-d834dcf005b1/iso-11108-1996>

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 186:1994, *Papier et carton — Échantillonnage pour déterminer la qualité moyenne.*

ISO 187:1990, *Papier, carton et pâtes — Atmosphère normale de conditionnement et d'essai et méthode de surveillance de l'atmosphère et de conditionnement des échantillons.*

ISO 302:1981, *Pâtes — Détermination de l'indice Kappa.*

ISO 536:1995, *Papier et carton — Détermination du grammage.*

ISO 1974:1990, *Papier — Détermination de la résistance au déchirement (Méthode Elmendorf).*

ISO 4046:1978, *Papier, carton, pâtes et termes connexes — Vocabulaire.*

ISO 5626:1993, *Papier — Détermination de la résistance au pliage.*

ISO 6588:1981, *Papier, carton et pâtes — Détermination du pH des extraits aqueux.*

ISO 9706:1994, *Information et documentation — Papier pour documents — Prescriptions pour la permanence.*

ISO 10716:1994, *Papier et carton — Détermination de la réserve alcaline.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

3.1 papier pour documents d'archives: Papier présentant un haut degré de permanence et de durabilité.

3.2 permanence: Capacité de rester chimiquement et physiquement stable durant de longues périodes.

[ISO 9706]

3.3 durabilité: Capacité de résister aux effets de l'usure et au déchirement lors de l'utilisation.

3.4 réserve alcaline (d'un papier): Produit (tel que le carbonate de calcium) neutralisant les acides que peuvent produire le vieillissement naturel ou la pollution atmosphérique, déterminé selon l'ISO 10716.

[ISO 9706]

4 Caractéristiques prescrites

4.1 Généralités

Un échantillon du lot à examiner doit être prélevé selon la méthode décrite dans l'ISO 186. Le papier ne doit présenter aucun défaut visible à l'œil nu, tel que plis, larges taches, trous et fronces.

(standards.iteh.ai)

4.2 Composition fibreuse

Le papier doit être fabriqué principalement à partir de fibres de coton, de linters de coton, de chanvre, de lin, ou de mélanges de ces fibres. Si une part minimale de pâte chimique blanchie est utilisée pour atteindre les résultats souhaités, la quantité doit en être prescrite par le fabricant.

NOTE — Les résultats souhaités ne concernent pas seulement les propriétés intrinsèques du papier, mais aussi, par exemple, les résultats à l'impression dans divers appareils d'impression. Pour cette raison, il n'est pas prescrit de limite maximale pour la part de pâte chimique blanchie.

4.3 Grammage

Le grammage, déterminé selon l'ISO 536, doit être d'au moins 70 g/m².

NOTE — Il n'est pas donné de limite supérieure, mais la définition ISO du papier exclut les matériaux d'un grammage supérieur à 225 g/m².

4.4 Résistance au déchirement

La résistance au déchirement en tous sens (sens machine ou sens travers) doit être d'au moins 350 mN.

Les échantillons doivent être conditionnés à 23 °C et à 50 % d'humidité relative, selon l'ISO 187. L'essai de déchirement doit être réalisé selon l'ISO 1974.

4.5 Résistance au pliage

Le papier doit avoir une résistance au pliage en tous sens (sens machine ou sens travers) d'au moins 2,42, lorsqu'elle est déterminée avec l'appareil Schopper, ou d'au moins 2,18, lorsqu'elle est déterminée avec les appareils Lhomargy, Köhler-Molin ou MIT.

Les échantillons doivent être conditionnés à 23 °C et à 50 % d'humidité relative, selon l'ISO 187. La détermination et le calcul de la résistance au pliage doivent être réalisés selon l'ISO 5626.

Lors de la détermination de la résistance au pliage, s'assurer que la zone pliée ne porte en aucun cas sur des parties d'un filigrane (tel que défini dans l'ISO 4046).

NOTE — Une résistance au pliage de 2,42 correspond à environ 260 double-plis. Une résistance au pliage de 2,18 correspond à 150 double-plis. Il convient que la résistance au pliage est exprimée par la moyenne des logarithmes décimaux de toutes les lectures individuelles.

4.6 pH d'un extrait aqueux

Le pH d'un extrait aqueux à froid, déterminé selon l'ISO 6588, doit être compris entre 7,5 et 10,0.

NOTE — Cet essai donne le pH moyen d'un papier. Cependant, il convient qu'aucune couche n'ait un pH inférieur à 7,5. Pour garantir ceci, la déclaration du fabricant selon laquelle le papier est fabriqué en milieu alcalin peut être acceptée à titre indicatif.

4.7 Réserve alcaline

Le papier doit avoir une réserve alcaline au moins équivalente à 0,4 mol d'acide par kilogramme, cette réserve étant déterminée selon l'ISO 10716.

NOTES

1 Lorsque le carbonate de calcium est utilisé pour former la réserve alcaline, la prescription est remplie si le papier contient environ 20 g de CaCO₃ par kilogramme de papier.

2 Si un papier pour documents d'archives est un papier couché, il y a lieu d'admettre que cette prescription recouvre la réserve alcaline moyenne de l'ensemble du papier. Cependant, il convient qu'aucune couche n'ait une réserve alcaline inférieure à l'équivalent de 0,4 mol d'acide par kilogramme de papier.

ISO 11108:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1d8e388-6e95-4bdb-8cad-d834dcf005b1/iso-11108-1996>

4.8 Résistance à l'oxydation

Le papier doit avoir un indice Kappa inférieur à 5,0, mesuré selon l'ISO 302, mais en tenant compte de la modification donnée dans l'annexe A de l'ISO 9706:1994.

5 Rapport d'essai

Le rapport d'essai du laboratoire doit contenir les indications suivantes:

- a) identification précise du lot de papier soumis aux essais;
- b) date et lieu des essais;
- c) observations faites lors de l'examen à l'œil nu de l'échantillon, selon 4.1;
- d) grammage du papier, déterminé selon l'ISO 536;
- e) résultats des essais décrits de 4.4 à 4.8, et exprimés selon les Normes internationales citées;
- f) toutes autres observations susceptibles d'avoir une importance pour juger de la permanence ou de la durabilité du papier;
- g) une déclaration établissant que le papier remplit ou ne remplit pas les prescriptions de la présente Norme internationale. Dans ce dernier cas, la raison doit être précisée.

Annexe A

(informative)

Différences et correspondances entre le papier pour documents d'archives et le papier permanent défini dans l'ISO 9706

Tout papier fabriqué conformément à la présente Norme internationale remplira également les prescriptions de l'ISO 9706. Il peut donc porter, sous forme de marque ou d'empreinte, le symbole de conformité prévu dans l'annexe B de l'ISO 9706, si le producteur le souhaite. Cette conformité peut aussi être signalée, par exemple, dans les catalogues commerciaux du papier.

Toutefois, il n'y a pas de recommandation spécifique dans ce sens, puisque c'est la conformité à la présente Norme internationale qu'il est, sans contexte, plus important de faire connaître. De plus, le papier sera souvent utilisé pour des documents sur lesquels l'empreinte d'un symbole de conformité serait gênante. Pour la présente Norme internationale, il n'est pas prévu de symbole de conformité spécifique, afin d'éviter tout risque de confusion.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 11108:1996](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1d8e388-6e95-4bdb-8cad-d834dcf005b1/iso-11108-1996)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1d8e388-6e95-4bdb-8cad-d834dcf005b1/iso-11108-1996>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 11108:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1d8e388-6e95-4bdb-8cad-d834dcf005b1/iso-11108-1996>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 11108:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e1d8e388-6e95-4bdb-8cad-d834dcf005b1/iso-11108-1996>

ICS 01.140.20; 85.060

Descripteurs: documentation, document, publication, archive, papier, spécification, permanence, durabilité.

Prix basé sur 4 pages
